LA SAUVETAT – Plan des Servitudes

Carte Communale – Plan des Servitudes qui impactent la commune au 1/10000ème

0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 mètres

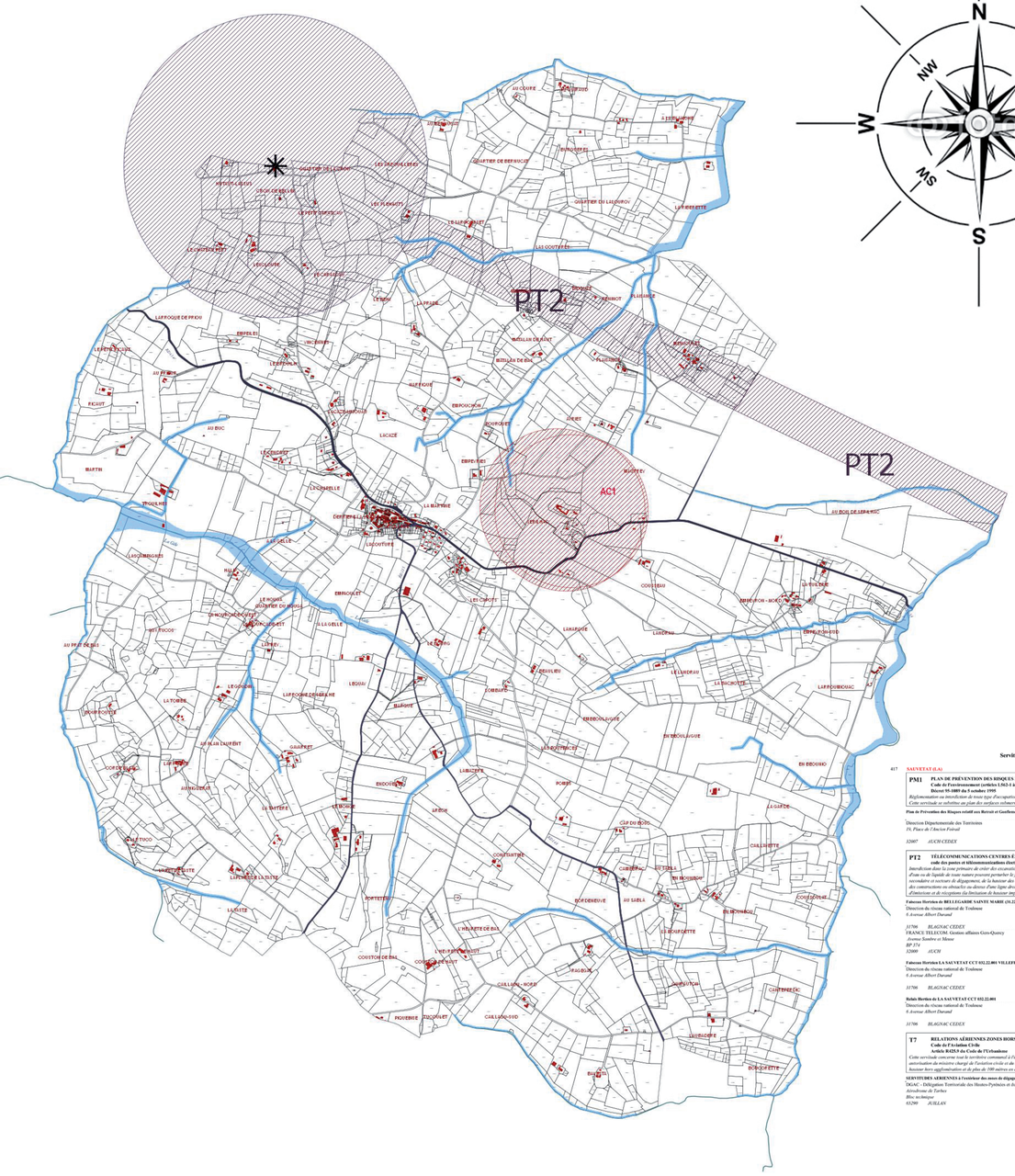

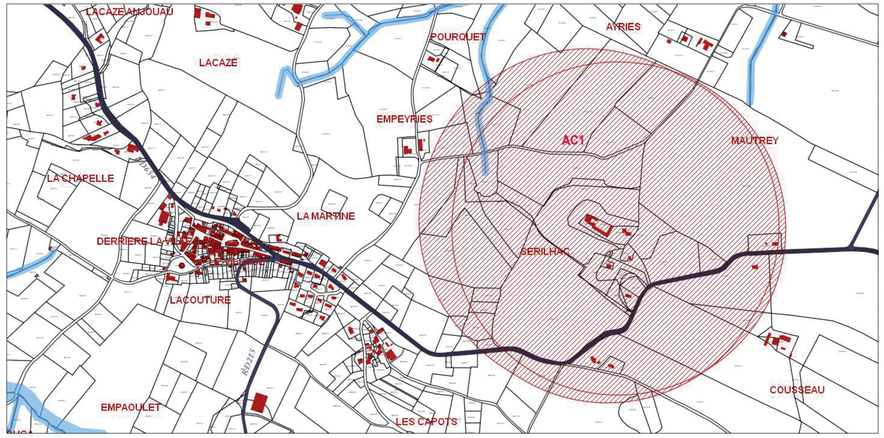

Plan des SERVITUDES DE LA SAUVETAT au 1/5000ème – Impact des périmètres de 500m du Château de Sérilhac et des vestiges de la Chapelle

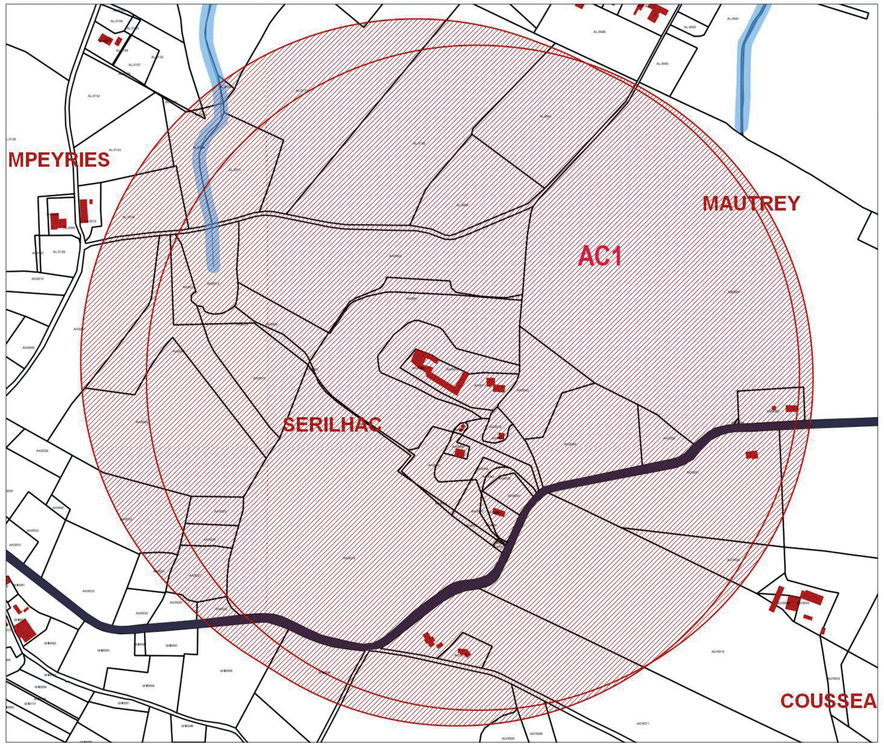

Plan des SERVITUDES DE LA SAUVETAT au 1/2500ème

PM1 : argiles aléa moyen
Sources BRGM

Servitudes au 07/05/2010

417 SAUVETAT (LA)

PM1 **PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES**
Code de l'environnement (articles L562-1 à 562-9)
Décret 95-1089 du 5 octobre 1995

Réglementation ou interdiction de toute type d'occupation ou utilisation des sols selon l'aléa et d'construction de la servitude. Cette servitude se substitue au plan des surfaces submersibles (servitude EL1 chorge/if i'aplt d'un risque inondation.

Plan de Prévention des Risques relatif aux Retrait et Gonflement des Argiles prescrit par arrêté du 4/11/2008

Direction Départementale des Territoires
19, Place de l'Ancien Faïrail

32007 AUCH CEDEX

PT2 **TÉLÉCOMMUNICATIONS CENTRES ÉMISSION RÉCEPTION OBSTACLES**
code des postes et télécommunications électroniques

Interdiction dans la zone primaire de créer des excavations artificielles, des obstacles métalliques fixes ou mobiles, des dunadues d'eau ou de liquide de toute nature pouvant perturber le fonctionnement du centre. Limitation dans les zones primaire, secondaire et isolement de dégagement, de la hauteur des obstacles. Interdiction, dans la zone spéciale de dégagement, de créer des constructions ou obstacles au-dessus d'une ligne droite située à 10 mètres au-dessus de celle joignant les mâtures d'émission et de réception (la limitation de hauteur imposée aux constructions ne peut être inférieure à 25 mètres)

Faisceau Hertzien de BELLEGARDE SAINTE MARIE (31.22.15) à LA SAUVETAT (32.22.01) Décret du 28.12.1976
Direction du réseau national de Toulouse
6 Avenue Albert Durand

31706 BLAGNAC CEDEX
FRANCE TELECOM, Gestion affaires Gers-Quercy
Avenue Sandrez et Mouse
BP 174
32009 AUCH

Faisceau Hertzien LA SAUVETAT CCT 032.22.001 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN CCT 047.22.007 Décret du 28.12.1976
Direction du réseau national de Toulouse
6 Avenue Albert Durand

31706 BLAGNAC CEDEX

Relais Hertzien de LA SAUVETAT CCT 032.22.001 Décret du 28.12.1976
Direction du réseau national de Toulouse
6 Avenue Albert Durand

31706 BLAGNAC CEDEX

T7 **RELATIONS AÉRIENNES ZONES HORS DÉGAGEMENT INSTALLATIONS PARTICULIERES**
Code de l'Aviation Civile
Article R421-8 du Code de l'Urbanisme

Cette servitude concerne tout le territoire communal à l'exception des cones de dégagement des aérodromes. Sont soumises à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées toutes installations de plus de 70 mètres de hauteur hors agglomération et de plus de 100 mètres en agglomération.

SERVITUDES AÉRIENNES à l'extérieur des zones de dégagement (installations particulières) Arrêté du 25.07.1990
DGAC - Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées et du Gers
Aérodrome de Tarbes
Bloc technique
65290 JUILLAN

Servitudes déclarées d'utilité publique

PT2 TÉLÉCOMMUNICATIONS CENTRES ÉMISSION RÉCEPTION OBSTACLE « code des postes et télécommunications électroniques »

Faisceau Hertzien de BELLEGARDE SAINTE MARIE (31.22.15) à LA SAUVETAT (32.22.01)

Relais hertzien de LA SAUVETAT CCT 032.22.001

Contraintes

AC1 - Périmètres de 500 m Monument Historique Château de Sérillac, et les vestiges de l'ancienne chapelle

Zones inondables (pas de PPRI), carte informative

Aléas d'inondation de La Lauze et de La Gèle – crues maximales

Zone inconstructible des abords des cours d'eau secondaires de 10 ou 50 mètres Hives

Commune de LA SAUVETAT

PLAN DES SERVITUDES

Enquête Publique
Début
27 NOVEMBRE 2012
Fin
3 JANVIER 2013

approuvée le

CONSEIL MUNICIPAL

PREFET

Plan d'ensemble 1/10000 ème
Servitude AC1 1/5000 ème
1/2500 ème

Urban32